

La Feuille

des habitants de la vallée de Saurat

n°25
avril 2017



Éditorial

Nous sommes à la veille d'une élection fondamentale pour l'avenir de notre pays. Choisir un Président de la République est toujours un moment, essentiel dans la vie démocratique de la nation, qui décide ainsi d'un fonctionnement politique impliquant un mode de vie. C'est pour ces raisons que cette élection est particulièrement grave.

Je veux ignorer tout le tapage médiatique qui survole les vraies questions, perturbe notre libre arbitre et nous fait oublier l'histoire.

Or, l'histoire récente du XX^e siècle nous enseigne que dans différents pays européens, les partis extrémistes, démagogues à souhait, ont été élus avec des promesses de sortie de crise auxquelles tout le monde voulait croire : ils ont chaque fois donné naissance à des fascismes, des dictatures et des conflits. Les Sauratois ont su chaque fois accueillir les réfugiés fuyant la pauvreté ou les conflits (Italiens, Espagnols, Portugais, Africains du Nord...).

Face aux démagogues, aux populistes, aux promesses irréalisables, restez vigilants. Décortiquez bien tous les tracts que vous recevez pour lire tranquillement, sereinement les programmes et essayez de vous faire une opinion, VOTRE opinion. Puis choisissez votre candidat et, au premier tour, votez pour un projet d'avenir qui s'appuie sur des idées, des constructions et non sur des réalisations à détruire, des solutions toutes prêtes : dans un monde devenu de plus en plus complexe, les idées simplistes ne feront qu'aggraver les choses ! Il faut cesser de voter contre...

Un droit qui n'est plus utilisé est un droit qui meurt ! Alors attention à l'abstention et au vote blanc qui faussent les résultats.

Il faut se battre jusqu'au bout ! Les 23 avril et 7 mai, VOTEZ !

Le point sur les finances de la commune

Le vote du budget, comme à l'accoutumée, s'est déroulé en deux temps.

- Le 6 mars : analyser et valider les comptes de la commune et du CCAS de l'exercice 2016,
- Le 3 avril : établir les objectifs et les moyens à engager pour l'exercice 2017.

Pour l'année 2016, la section de fonctionnement et la section d'investissement font apparaître un résultat global positif de 388 030,10 €. Le bon résultat de fonctionnement (+ 204 653,83 €), quasiment égal à celui de 2015, est avant tout la conséquence d'une surveillance accrue des dépenses afin de les limiter au strict nécessaire. Ce résultat est aussi lié à la baisse des carburants.

Les dépenses de réparation du matériel roulant se sont élevées aux sommes budgétisées en fonctionnement, cependant une part a été imputée à la section investissement car elle permettait de prolonger exceptionnellement la durée d'utilisation de ce camion.

Les recettes ont été sensiblement égales à celles qui avaient été budgétées, à l'exception de deux bonnes surprises : le remboursement de certains salaires (des employés en CAV, des employés en arrêt maladie) et des dotations de solidarité rurale (+ 8 000 €), de péréquation (+ 1 400 €), le contingent social (+ 4 800 €), sommes plus importantes que prévues.

En ce qui concerne le résultat de la section investissement (+ 183 376,27 €), il est d'une part la conséquence d'une grande partie des objectifs non ou peu réalisés (c'est le cas des travaux à l'école et des travaux sur les routes), et d'autre part du déblocage de l'emprunt sollicité pour les travaux à l'école (150 000 €), le permis de construire ayant enfin été accordé.

Au regard de ces bons résultats, les travaux projetés – voirie, école, presbytère – pourront être réalisés. Reportez-vous pages 6 et 7.

Actualités

de la commune



Vie locale

Incident sur l'eau

Dans le bourg, au mois de février, il y a eu un incident concernant la distribution d'eau courante. Pendant les vacances scolaires, nous avons reçu un communiqué de l'ARS indiquant d'abord une restriction pour les personnes fragiles, puis une interdiction de consommation de l'eau distribuée dans le bourg de Saurat. Le SMDEA a alors mis en œuvre une campagne téléphonique d'information, complétée par un affichage en mairie et à la boulangerie. La mairie a alors organisé une distribution d'eau en bouteilles. La qualité de l'eau est redevenue normale et l'ARS a levé l'interdiction le 17 février.

Suite à de nombreuses remontées, cette diffusion de l'information s'est avérée insuffisante. Nous proposerons d'autres moyens d'information en cas d'urgence : passage d'une voiture avec haut-parleur et message sonore, courriels ou envoi groupé de SMS. Si vous êtes intéressés par ces deux dernières solutions, merci de communiquer vos adresses mail ou n° de portable à la secrétaire de mairie. Le fichier sera confidentiel.

Parking dans le bourg

Pour des raisons évidentes de circulation des piétons et de l'existence de caves sous les trottoirs, nous rappelons qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs, fort étroits, de la rue Albert Sans.



Eau potable et assainissement

La commune améliore et fiabilise les services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Comme vous le savez certainement, la commune de Saurat a transféré depuis 2005, la compétence « eau potable et assainissement » au Syndicat mixte départemental de l'eau et de l'assainissement (SMDEA).

Depuis cette date, c'est ce syndicat qui gère la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées sur notre territoire communal.

De nombreuses évolutions institutionnelles et législatives ont impacté ces domaines au cours des dernières années, depuis les lois sur l'eau jusqu'aux lois sur la consommation, en passant par toutes les lois modifiant les règles de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, et les normes encadrant la santé.

Il convenait, dans ce contexte, de repréciser ce qu'est le service public de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Saurat et de formaliser au travers de schémas communaux les caractéristiques des installations et réseaux correspondants.

L'assainissement

Pour l'assainissement un schéma communal existe qui décrit le système. Celui-ci comprend un réseau public de collecte des eaux usées (dit tout-à-l'égout) qui

INFOS PRATIQUES

Ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi de 14h à 17h,
le samedi de 10h à 12h.

196 rue Albert Sans

Tél : 05 61 05 67 19 • Fax : 05 61 05 54 27

Courriel : mairie-saurat@wanadoo.fr

Site : <http://www.saurat.a3w.fr>

Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi matin.

Sacs jaunes pour les emballages recyclables : le lundi matin, à sortir exclusivement le dimanche soir.

Encombrants : les sortir le dimanche précédent le lundi de ramassage convenu par téléphone avec le SMECTOM : 05 61 68 02 02.

La déchetterie d'Arignac est ouverte les mardis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, les mercredis, jeudis et samedis de 13h30 à 17h30.

dessert le village. Ce collecteur alimente une station d'épuration naturelle qui fonctionne selon des systèmes de filtration à base de plantes (roseaux) et qui donne entière satisfaction en termes de coût d'exploitation et de qualité des eaux rejetées dans le Saurat. En pleine saison, cette station est utilisée aux deux tiers de sa capacité environ, qui est de 1 200 équivalent habitants. Hors de la zone desservie par ce système collectif, toute habitation est soumise aux principes de l'assainissement individuel. À noter que le SMDEA gère également toutes ces installations individuelles en termes d'autorisation de mise en œuvre selon les normes en vigueur, et de contrôle.

L'eau potable

La commune a demandé au SMDEA de préciser le service public pour en fixer les limites et les responsabilités. Ainsi un schéma communal décrira le système actuel et les potentiels de développement en termes de production et de distribution d'eau potable :

- Un réseau de base existant dessert le village de Saurat : il comprend les captages et le réservoir de Trazines qui alimentent un



La station d'épuration

maillage de distribution en bon état de plus de quatre cents branchements individuels, munis de compteurs, essentiellement situés dans le bourg.

- En complément, ce réseau de base pourrait alimenter par pompage, et à court terme, le hameau de Cabus et une partie de « l'Ubac » entre Carli et Bernicaou en passant par la Cous-teille, soit une cinquantaine de points supplémentaires desservis.
- Un projet en cours de réalisation alimentera, à partir de la source de Septfons, un réservoir qui desservira à terme les hameaux de Fraymène, Stables, Matet de Maury, Eychervidal, les Tausses, Prat Communal haut et bas ainsi que Loumet, soit environ cent cinquante points supplémentaires.
- Une zone plus difficile à appréhender dans le Souleilhan, pour laquelle rien n'est décidé et dont le captage principal est situé à Ampriels, comprend plusieurs sous-réseaux publics ou privés dont celui de l'association La Fountanelle. L'habitat diffus et les sources à faible débit imposent de revisiter totalement tout ce système depuis les captages et le réseau de distribution d'eau potable sur toute une zone, qui va de la tour Montorgueil jusqu'à l'école du Souleilhan et des Bordes d'Amount jusqu'à Siech. Cette zone pourrait rester au moins partiellement en gestion privée.



Le château d'eau de Tragines

- De même, à partir d'un point haut de la commune, un projet de captage exploité du côté d'Usclades pourrait permettre, à terme, d'alimenter les hameaux de Usclades, Prats-Viels, Fourc et Rogale et même peut-être Eychervidal et Prat Communal. Ce projet n'est pas retenu pour l'instant.

- Pour la zone des Marres et de la Ruzole (haut et bas), bien qu'il soit possible techniquement de les raccorder au « projet Septfons », les avis actuels, majoritairement opposés, ne permettent pas d'envisager à court terme l'intégration de ces hameaux dans un réseau public d'adduction d'eau potable.

Pour les hameaux de Fantillou, du Cloutel et les zones qui vont du col de Cabus à l'école du Souleilhan, aucun projet de réseau public n'est prévu pour l'instant.

- Pour toutes les habitations situées dans les périmètres couverts ou potentiellement couverts par les réseaux publics ainsi définis ou prévus, l'entretien du réseau et l'approvisionnement en eau potable se font sous la responsabilité du SMDEA (soit par le réseau, soit par la distribution individuelle de bouteilles), ces habitations sont donc, en principe, soumises à abonnement.

- Pour toutes les habitations hors périmètre de ces réseaux publics, l'accès à l'eau potable reste sous la responsabilité du propriétaire ou de l'association qui gère le captage et/ou le réseau local privé.

Le SMDEA, en complète collaboration avec la commune, travaille en permanence pour améliorer le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable, pour préserver la qualité de l'eau et réduire les effets indésirables des traitements, pour développer les ressources ainsi que pour assurer une qualité irréprochable des rejets. À travers ce projet de schéma communal de distribution d'eau potable, il formaliserait ses missions et ses responsabilités, nous lui en sommes reconnaissants.



Les sources des Septfons

COMMUNIQUÉ

À propos du décès de la jument de Gilbert B., le président de l'ACCA de Saurat tient à préciser que les gendarmes ont constaté ce décès. Ils ont fait un rapport à madame la procureure de la République qui a nommé un vétérinaire chargé de l'expertise. Conclusion : la jument n'est pas morte d'un coup de feu.



La chapelle des morts retrouve un toit à l'ancienne

La fibre optique arrive à Prat Communal

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété d'être un conducteur de lumière et sert dans la transmission de données (internet, téléphone, télévision) par la lumière. Elle offre un débit de transmission nettement supérieur à celui des câbles téléphoniques traditionnels.

Les travaux en cours ont pour objet de raccorder les concentrateurs de Prat Communal par une liaison en fibre optique enterrée. Cette liaison d'infrastructure mise en place par Ariège Telecom (mais financé par des fonds publics dans le cadre du programme haut débit porté par le Conseil départemental de l'Ariège) est ensuite mise à disposition et partagée par les opérateurs Orange, SFR, Bouygues,... pour distribuer leurs services aux usagers.

Mais cela ne signifie pas que la fibre, et le très haut débit qu'elle permet, arrivent à notre porte. Nous sommes toujours dépendants de la partie entre le commutateur et notre habitation qui utilise l'ancienne ligne téléphonique installée le plus souvent en aérien. Le débit chez l'utilisateur sera fonction des caractéristiques de cette liaison filaire et pourra atteindre 8 à 30 Mbit/s dans les meilleures conditions.

Alors amélioration ? Très certainement (actuellement à Prat Communal le débit oscille entre 0,5 et 2 Mbit/s), mais nous n'aurons pas accès à une communication de bout en bout par la fibre.

Un programme d'équipement complet dit FttH (Fiber to the House, ce qui veut dire la fibre à la maison) est prévu pour l'horizon 2030 pour une grande partie du territoire départemental.



La fibre optique arrive à Prat

Travaux dans l'ancien presbytère

• Rénovation énergétique du bâtiment

- Des panneaux photovoltaïques vont être posés sur le toit, les cheminées ont dû être démolies.
- Le local qui abritera la pompe à chaleur réversible air-eau a été nettoyé et aménagé.
- Les fenêtres vont être remplacées par des fenêtres à double vitrage.

• Mise aux normes du bâtiment qui accueille du public et accessibilité aux handicapés

- Le plafond du rez-de-chaussée a été doublé d'une isolation anti-feu.
- La porte d'entrée a été rénovée et un plan incliné a été réalisé.
- Les toilettes ont été modifiées pour pouvoir accueillir des handicapés.
- Une issue de secours a été réalisée.

• Création d'un appartement T4 et d'une salle de jeux

Les travaux de démolition ont été entrepris avant l'intervention des différents artisans.

• Accueil du PIC

Une équipe de bénévoles a commencé à rénover le rez-de-chaussée. Les activités du PIC pourront y reprendre prochainement.



État civil

Naissance

- CHAUVINEAU, Tom, Joshua, le 6 décembre 2016

Décès

- ZANOTTI Michel, le 8 mars 2017 à l'âge de 65 ans
- ROBERT Roger, Jacques, François, le 21 février 2017 à l'âge de 89 ans
- BLAZY Jean, Marie, Georges, le 17 février 2017 à l'âge de 76 ans
- VERGÉS Claude, Jean, Paul, le 16 février 2017 à l'âge de 77 ans
- MAURY Aimé Niarra, le 3 février 2017 à l'âge de 66 ans
- ROUZOUL dit Sarda René, le 25 janvier 2017 à l'âge de 87 ans

Finances

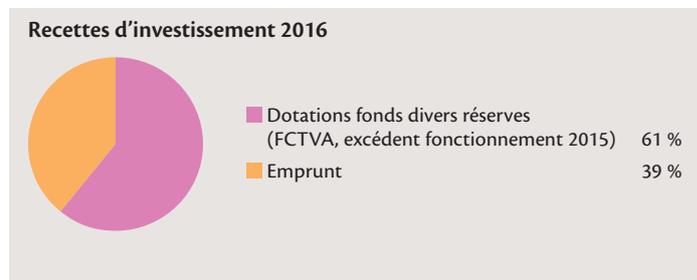
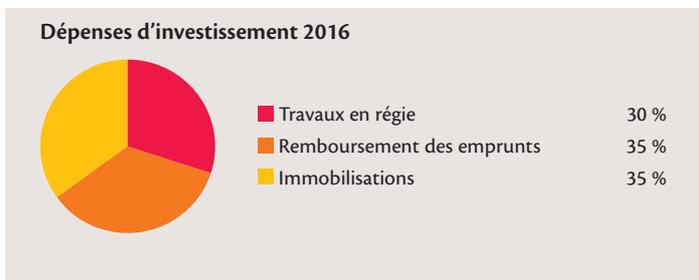
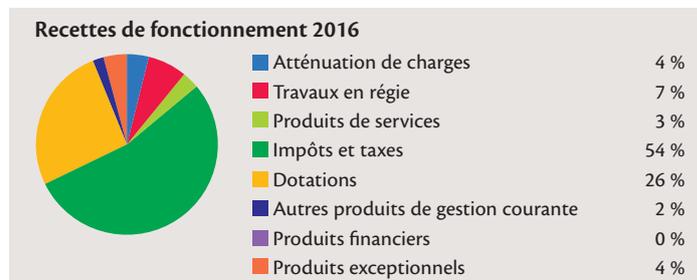
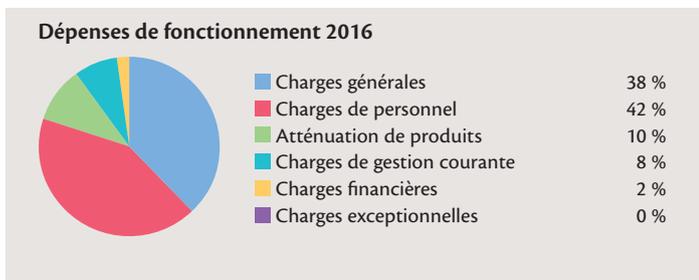
Comptes administratifs de l'exercice 2016

Comptes administratifs de la commune de Saurat

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	240 287,73 €	Atténuation de charges	35 915,49 €
Charges de personnel	261 239,43 €	Travaux en régie	59 719,34 €
Atténuation de produits	65 671,53 €	Produits de services	28 435,13 €
Charges de gestion courante	48 396,66 €	Impôts et taxes	446 170,22 €
Charges financières	9 814,93 €	Dotations	215 069,00 €
Charges exceptionnelles	292,72 €	Autres produits de gestion courante	15 544,00 €
		Produits financiers	2,75 €
		Produits exceptionnels	29 500,90 €
TOTAL	625 703,00 €	TOTAL	830 356,83 €
		Résultat de l'exercice	204 653,83 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Travaux en régie	59 719,34 €	Dotations fonds divers réserves (FCTVA, excédent fonctionnement 2015)	234 262,65 €
Remboursement des emprunts	70 983,18 €	Emprunt	150 000,00 €
Immobilisations	70 183,86 €		
TOTAL	200 886,38 €	TOTAL	384 262,65 €
		Résultat de l'exercice	183 376,27 €

Résultat cumulé 2016	388 030,10 €
-----------------------------	---------------------



Comptes administratifs du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges générales	720,00 €	Excédent	5 301,00 €
Charges de personnel	36,00 €		
Aides	1 439,00 €		
TOTAL	2 195,00 €	TOTAL	5 301,00 €
		Résultat de l'exercice	3 106,00 €

Budgets primitifs 2017

Projet de budget primitif de la commune de Saurat*

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	268 400,00 €	Atténuation de charges	16 000,00 €
Charges de personnel	275 000 €	Opération d'ordre entre sections (travaux en régie)	60 000,00 €
Atténuation de produits	68 000 €	Produits des services	25 600,00 €
Virement à la section investissement	80 000 €	Impôts et taxes	446 000,00 €
Autres charges de gestion courante	50 900 €	Dotations et participation	203 000,00 €
Charges financières	11 000,00 €	Autres produits de gestion courante	15 500,00 €
Charges exceptionnelles	24 900,00 €	Produits exceptionnels	12 100,00 €
TOTAL	778 200,00 €	TOTAL	778 200,00 €

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté		Solde investissement	129 529,11 €
Travaux en régie	60 000,00 €	Virement de la section fonctionnement	80 000,00 €
Remboursement d'emprunt	105 000,00 €	FCTVA	15 000,00 €
Immobilisations	665 782,94 €	Excédents de fonctionnement 2016	204 653,83 €
		Subvention d'investissement	51 600,00 €
		Emprunt	350 000,00 €
TOTAL	830 782,94 €	TOTAL	830 782,94 €

* Le budget primitif a été étudié en commission Finances et débattu en réunion de travail de toute l'équipe municipale. Il a été soumis au vote au conseil du 3 avril, alors que *La Feuille* était en cours d'impression.



Budget primitif du CCAS

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Taxes Foncières	750,00 €	Reprise Résultat Fonctionnement 2016	3 106,00 €
Cotisation URSSAF	50,00 €		
Aides	2 306,00 €		
TOTAL	3 106,00 €	TOTAL	3 106,00 €

Conseils municipaux

Voici le rappel des points traités et des questions abordées. Vous trouverez les comptes rendus à la mairie et sur le site : <http://www.saurat.a3w.fr>

12 décembre 2016

- Signature de l'avenant au contrat de prévoyance collective pour tous les agents titulaires, portant le taux de cotisation des agents à 2,24 %.
- Aménagement de la forêt communale de Saurat pour la période 2017-2036 : une coupe forte laissera sur pieds 10 % des arbres avec une régénération naturelle en mélèzes et feuillus divers.
- Présentation du Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et de l'assainissement (RPQS) du SMDEA.

Questions diverses

- Conseil d'école du 1^{er} trimestre 2016 : bilan de la rentrée et nouveaux axes du projet d'école.
- Point sur les commerces sauratois.
- Mise en œuvre du protocole PPRC (Parcours professionnel, carrières et rémunérations)
- Signature d'une convention financière avec le PNR pour une subvention supplémentaire pour la rénovation énergétique du presbytère.
- Réception de la télévision depuis le passage à la TNT.

6 février 2017

- Demande de subvention FDAL pour la sécurisation de la voirie : les travaux de reprofilage des routes de Cabus, du Souleillan, d'Eychervidal, de l'Ubac, de Travessies et la création d'un parking à Prat Communal s'élèvent à 116 352 €.
- Aménagement d'une nouvelle salle de classe au premier étage de l'école : demande de subvention DETR, d'une subvention Région et de subvention FDAL pour une dépense de 113 800 €.
- Rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité de l'école de Saurat pour 78 900 € : demande de subvention auprès de la Région.
- La mairie participera à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents municipaux dans le

cadre de la procédure de labellisation pour un montant de 5 % pour 2017.

- Aménagement de la forêt communale de la Rouère, période 2017-2036. Le projet de l'ONF comprend :
 - un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
 - la définition des objectifs assignés à cette forêt,
 - un programme de coupe forte,
 - un programme d'actions nécessaires ou souhaitables à moyen terme.
- Avenant à la convention d'adhésion au service de santé sécurité au travail du CDG.
- Transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de communes : le conseil s'oppose à ce transfert.

Questions diverses

- Recherche de conciliation sur un chemin communal à Borde d'Amont.
- Affichage des analyses d'eau.
- Compteurs Linky.
- Spectacle proposé par Equestria le 19 juillet.
- La sécurité dans l'enceinte de l'école : réunion avec les acteurs de l'ALAE.
- Informations sur les commerces.
- Compte rendu du dernier comité syndical du PNR.

6 mars 2017

- Approbation du compte administratif communal 2016 (voir pages 6 et 7).
- Approbation du compte de gestion communal du receveur 2016.
- Approbation du compte administratif CCAS 2016.
- La section fonctionnement fait apparaître un solde positif de + 3 106 €.
- Approbation du compte de gestion CCAS du receveur 2016.
- Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement de la commune 2016 : + 204 635,83 € en recettes d'investissement 2017 et mis en réserve (c/1068). Il permettra ainsi le financement d'une partie des investissements 2017.

- Autorisation de participer au financement du Fonds unique habitat (FUH) pour 1 367 €. Il répond aux difficultés rencontrées par des personnes dans le domaine du logement.

- Autorisation de payer l'indemnité du percepteur, soit 414,94 €.
- Révision de la délibération fixant les indemnités de fonction des élus locaux.
- Affectation de l'excédent des comptes de fonctionnement du CCAS 2016 (+ 3 106,00 €) en recettes de fonctionnement 2017.
- Participation à l'emprunt Éclairage public.
- Aide aux voyages scolaires : sept jeunes Sauratois participent à différents voyages d'études en Sicile, Angleterre, Normandie, Bordeaux, Belcaire. 350 € (7 x 50 €) seront versés au foyer socio-éducatif du collège.
- Correction de la délibération du 6/2/2017 pour la demande de subvention auprès de la Région pour les travaux à l'école.

Questions diverses

- Incident sur eau potable : difficultés d'information et demande au SMDEA de réaliser le périmètre de protection immédiat, et la révision du captage de Trazines.
- Projet de distribution d'eau potable : présentation du rapport d'étude du schéma de distribution d'eau potable pour la commune et des propositions d'orientation pour la délimitation du périmètre d'intervention de la gestion publique de l'eau par le SMDEA.
- Information sur l'évolution de la pharmacie.
- Installation de deux collecteurs pour la récupération des bouchons plastiques.



- Rénovation du réseau d'eau potable et d'assainissement du chemin de Travessies au second trimestre 2017.
- Prêt de la salle Saint-André aux Scouts.
- Compte rendu d'une réunion de formation sur « La démarche intercommunale de planification » : intérêt manifeste des acteurs de la DDT, de l'AMF, du CAUE de l'Ariège, du PNR et de la chambre d'agriculture pour les PLUI.

Vie

des associations

Carnaval des enfants de Saurat

La veille encore tout était blanc d'une belle neige de printemps mais la chance a souri aux participants du carnaval de Saurat : cette année c'était sous un soleil éclatant que s'est déroulée la manifestation, le dimanche 26 mars.

Le rendez-vous était donné à 15 h à la Maisou d'Amount et les Irègues ont donné le départ en musique. Une fois les sachets de confettis distribués, le cortège a démarré derrière les musiciens, en longeant la départementale vers la chapelle bleue, le but étant de faire le tour du village et de montrer à tous les splendides déguisements des petits et des grands. On a pu ainsi voir des coccinelles, des princesses, des pirates et des chevaliers bien évidemment mais aussi un lapin bleu, un clown qui traînait des casseroles (politiques ?).

Une fois la rue Albert Sans passée, le défilé s'est arrêté place de la Rende où les danseurs déguisés ont entrepris des rondes rythmées par le groupe de musique.

Puis tout le monde est reparti vers la Maisou, pour participer au point culminant de la fête, brûler le bonhomme, très coloré cette année, monsieur Carnaval : au revoir l'hiver, vive le printemps !

L'Association des parents d'élèves a organisé ensuite un goûter avec tout ce qu'il faut de bonbons et de boissons, les parents avaient concocté gâteaux, crêpes et gaufres, et c'est sur cette note festive que s'est achevé le carnaval.



Théâtre forain

Nous aurons le plaisir d'accueillir un spectacle programmé par l'Estive (scène nationale de Foix et de l'Ariège) sur la place du village le mercredi 10 mai 2017 à 20 h 45 :

Vive les animaux ! Thierry Bedard – Compagnie notoire

Les animaux ont-ils des sensations, des sentiments, des pressentiments, des émotions ?

« Vive les animaux ! » est une conférence savante animée par une philosophe passionnée d'éthologie, où il n'est question que de chimpanzés et autres singes, de moutons et de loups (évidemment),

de perroquets, de corbeaux, etc., étrangement présentés sous forme de peluches animées, dans un magnifique stand forain. Une sorte de loterie, sous la responsabilité d'un assistant vite débordé par une machinerie délirante. Et l'ensemble sous le rythme endiablé d'une musique électrique explosive.



Festen'Oc 2017

L'ouverture Festen'Oc se fera à Saurat le 22 avril

Au programme

- **9 h-17 h** : stage de fabrication de paniers en osier, animé en occitan par Gérard Garrigues. Prévoir son casse-croûte pour le midi. Inscription obligatoire sur festenoc@netcourrier.com
- **14 h-17 h** : stage pour les enfants de fabrication de hautbois avec Pierre Rouch. Ce stage permet d'apprendre les vieilles techniques de fabrication de hautbois et sifflets d'écorces. Il sera accompagné de l'apprentissage de chants de circonstance en occitan. Inscription obligatoire sur festenoc@netcourrier.com

- **20 h** : repas sorti de la musette

Et pour bouger un peu, 2 bal trads'

- **17 h-20 h** avec le groupe Les Irègues
- **21 h 30-0 h 30** avec le groupe Ja Pòdes Creir

Saurathon

L'association Saurathon, en sommeil depuis plusieurs années, relance ses activités. Elle regroupe des habitants de Saurat, Bédeilhac et Aynat et organisera un événement autour du Téléthon. Une réunion est prévue au mois de mai.

CALENDRIER

Dates	Animations	Lieux	Organisateurs
17 avril	Omelette	Maïsou d'Amount	Comité des fêtes
22 avril	Ouverture du festival Festen'Oc	Maïsou d'Amount	Groupe folklorique sauratois
10 mai	Vive les animaux, spectacle forain	Place de la Rende	L'Estive
21 mai	Marché aux fleurs	Place de la Rende	ADAVS
2 juin	Sortie pêche pour les enfants de l'école	Prat Communal	La Truite Sauradelle
11 juin	Vide greniers	Place de la Rende	ADAVS
22-25 juin	Fête de la saint Jean	Place de la Rende	Groupe folklorique sauratois
10-16 juillet	Festen'Oc	Place de la Rende	Groupe folklorique sauratois
17-22 juillet	Stage tennis	Terrain de tennis	Tennis club sauratois
19 juillet	Rando pédestre	Du bourg-centre au col de Port	ADAVS
19 juillet	Spectacle équestre	Place de la Rende	
26-29 juillet	Festival des contes	Maïsou d'Amount	Association Spectacles et Contes
30 juillet	Marché artisanal	Place de la Rende	ADAVS
11-14 août	Fête du village	Place de la Rende	Comité des Fêtes
16 septembre	Journées du patrimoine	Bourg-centre	ADAVS
14 octobre	Clôture du Festen'Oc	Maïsou d'Amount	Groupe folklorique sauratois
22 octobre	Fête de la pomme	Place de la Rende	ADAVS
3 décembre	Téléthon		Saurathon
9-10 décembre	Marché de Noël	Maïsou d'Amount	ALSV
16 ou 17 décembre	Loto	Maïsou d'Amount	ADAVS
16 ou 17 décembre	Repas des aînés	Maïsou d'Amount	Mairie





Hommage à Roger Robert

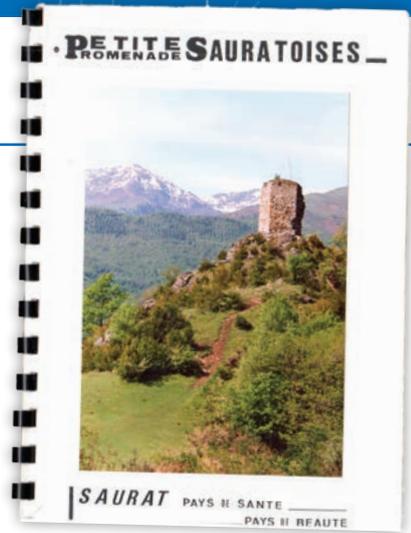


Roger Robert nous a quitté le 21 février.

Nous croisons sans cesse les traces qu'il a laissées dans cette vallée de Saurat, qu'il avait adoptée et qu'il aimait profondément depuis 1974 à son retour du Maroc.

Grâce à sa ténacité, son obstination et son exigence, de nombreux projets pour le développement de la vallée et l'accueil des touristes ont vu le jour. Ils perdurent dans notre vie sauratoise.

Le plus visible au quotidien, ce sont les photos de Clément Sans qui ponctuent nos promenades dans le bourg.



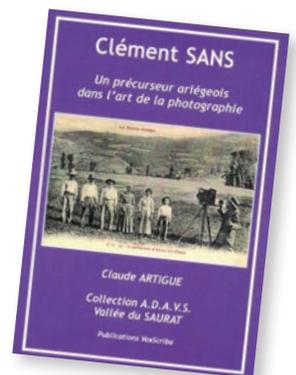
Grâce à son initiative, depuis juillet 1983, la place de la Rende s'anime au rythme des marchés d'été qui attirent toujours beaucoup d'estivants.

Marchés aux fleurs, village fleuri, valorisation des sentiers avec « Les Petites Promenades Sauratoises », expositions, photographies et cartes postales, édition des auteurs sauratois qui contribuent à la mémoire de l'histoire de la vallée, soirées à thèmes, sorties culturelles : Roger Robert foisonnait d'idées et les menait à terme.

En redonnant vie au syndicat d'initiative de la vallée dans les années 1980, devenu office de tourisme jusqu'en 1998, il avait le souci de développer la culture, le commerce et le tourisme.

Toutes ces activités se sont poursuivies ensuite avec l'ADAVS, association créée peu après la reprise de l'office du tourisme de Saurat par celui de Tarascon, association au sein de laquelle il a été un membre très présent.

Remercions-le pour cet héritage riche qui continue à animer la vie de la vallée.



Les sentiers de la vallée de Saurat

« Les Petites Promenades Sauratoises », vous connaissez ? C'était 82 km de sentiers balisés et deux topo-guides.

Elles restent le socle des sentiers parcourus par les randonneurs, mais aujourd'hui plusieurs changements sont intervenus dans leur gestion, prise en charge par différentes structures.

Le plan local de randonnées

Au début du mois de janvier 2017, suite à la redéfinition des Communautés de communes, le Syndicat mixte tourisme des montagnes de Tarascon et du Vicdessos a été dissous. La compétence de gestion du plan local de chemins de randonnée a été transférée à la Communauté de communes du pays de Tarascon. Les randonnées pédestres de ce plan local sont décrites dans le topo guide n°1 « Balades en pays de Tarascon ».

Le plan départemental de randonnées

Le Conseil départemental a redéfini le Plan départemental de randonnée (PDR) privilégiant des parcours avec des points forts : qualité paysagère, point de vue, patrimoine, site archéologique... plutôt que des circuits passant de village à village. Pour notre vallée, les circuits de randonnée retenus dans le PDR, sont d'une part celui qui mène au Roc de Batail depuis le col de Cabus et d'autre part le sentier qui passe par le col Dijou et Roche Ronde depuis Bédéilhac. Par convention, la gestion a été déléguée à la Communauté de communes.



Les sentiers communaux

La commune prend aussi en charge l'entretien de nombreux autres sentiers, car le plan local et le PDR ne comportent qu'une petite partie de notre patrimoine. Nous privilégions ceux qui sont le plus courus et attractifs pour les randonneurs locaux et les vacanciers. Parallèlement à ce travail, nous continuons à faire l'inventaire de ce patrimoine pour réhabiliter des chemins intéressants mais aujourd'hui abandonnés.

Nous collaborons aussi au travail de l'ADAVS qui, chaque année, en réhabilite quelques-uns à l'occasion de sa randonnée thématique annuelle.

L'association Vallées Villages Montagnes assure l'entretien et le balisage de ces sentiers.

Surtout, si au cours de vos promenades vous rencontrez un obstacle, n'hésitez pas à prévenir la mairie pour qu'elle y remédie le plus rapidement possible.

Vallées Villages Montagnes

Vallées Villages Montagnes est une structure d'insertion par l'activité économique, de type chantier d'insertion, conventionnée pour l'entretien des espaces naturels. Ses missions : faciliter le retour à l'emploi durable en utilisant un support de travail combiné à un accompagnement personnel. L'intégration dans un groupe de travail et un soutien individualisé doivent permettre une réappropriation des règles de vie en société et en entreprise, ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences liant expériences pratiques et savoir-faire théorique. Voir leur site : <https://www.vallees-villages-montagnes.com>